

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2021.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 23 juillet 2021 à 20 heures à la salle de réunion de la mairie sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absent excusé : Anthony MARMEYS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a examiné les points suivants :

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT.

Le maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées définissant les révisions du montant des charges transférées par les communes de La Chapelle-Naude et de Ratte au titre de la compétence « Service aux écoles et transport scolaire » et le périmètre des nouveaux transferts de compétence en cours sur l'année 2021.

Après examen, le conseil municipal approuve le rapport définitif et les montants des attributions de compensation correspondants.

MODIFICATION DES STATUTS DE BLI.

Le maire informe le conseil municipal que des modifications ainsi qu'un toilettage des statuts de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom sont nécessaires pour :

Clarifier les compétences obligatoires, supplémentaires soumises ou non à intérêt communautaire.

Réécrire des compétences en matière d'insertion professionnelle.

Modifier les statuts portant habilitation statutaire pour décider de l'adhésion de BLI à un syndicat mixte.

Le conseil municipal, après débats, valide l'ensemble de ces propositions.

RENOUVELLEMENT PROJECTEURS VETUSTES.

Le maire précise que les projecteurs destinés à l'éclairage de l'église sont vétustes et doivent être remplacés par des modèles plus performants et moins énergivores.

Le conseil municipal approuve la proposition du SYDESL estimée à 2.995,20 euros. Compte tenu de la participation financière du syndicat, la part restant à charge de la commune sera de 1.497,60 euros.

SUBVENTION.

Le maire explique que la récente association « Le Jardin de Montagny » ne dispose pas actuellement de moyens financiers suffisants afin d'assurer convenablement l'entretien de cet espace mis à disposition par la commune.

Au vu des efforts fournis par les quelques membres de cette association et afin de leur faciliter leur travail, le conseil municipal décide de leur accorder une subvention de fonctionnement de 700 euros.

RUE DE L'ÉGLISE.

Suite à la construction d'un mur de soutènement afin de consolider le mur du cimetière longeant la Rue de L'Église et de palier au rétrécissement de chaussée suite à ces travaux, le conseil municipal autorise le maire à prendre un arrêté afin de mettre la circulation de cette voie en sens unique pour la partie comprise entre l'intersection avec la RD 23 et l'entrée sur la place de la Maison du Temps Libre. Les usagers en provenance de la RD 23 pourront emprunter cette voie comme actuellement mais le retour, à partir de la Maison du Temps Libre ou du Rustique, se fera en direction du lotissement des Pommiers. L'arrêté sera pris dès que la pose des panneaux nécessaires sera effectuée.

GUIRLANDES.

Afin de simplifier la pose des décorations de Noël, le conseil municipal a décidé de commander des décorations qui seront fixées sur les 8 candélabres situés dans la traversée du bourg. Le choix des conseillers s'est porté sur le modèle OBASI de la maison DECOLUM au tarif de 225 euros l'unité auquel il faut rajouter l'installation des prises de raccordement et la pose ainsi que la dépose des illuminations qui seront effectuées par les services du SYDESL.

MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par l'entreprise ANIMABRIQUES basée à Saillenard afin de lui mettre à disposition une salle destinée à présenter des animations sur la base de légos en direction d'un public jeune et moins jeune.

Le conseil municipal donne son accord pour une mise à disposition de la salle de réunion située à proximité de la mairie et ce, à titre gracieux.

La HALLE.

Le conseil municipal décide de constituer une commission interne qui sera chargée de réfléchir à l'utilisation future de la Halle et à son aménagement mobilier.

Le conseil municipal traite les questions diverses.